Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple

Types de données	
Données administratives	
Nom de l'étude	
Etude nationale sur les morts viol	entes au sein du couple
Producteur	
Délégation aux victimes (DAV) - m	ninistère de l'intérieur et des Outre-mer
Champ de l'exploitation	n statistique
Concerne les crimes et les délits c	ommis en France (métropole et DROM)
Mode de recueil	
une année civile, la DAV exploite judiciaire ainsi que les données produits par les associations de vilogiciels de rédaction des procédudétenues par la direction des affai statistique ministériel de la sécur	'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple recensées sur et recoupe les faits signalés par les télégrammes et synthèses de police issues des logiciels de rédaction des procédures. Les états statistiques ctimes sont également consultés. Les affaires sont ensuite vérifiées via les ures de la police et de la gendarmerie nationales, puis croisées avec celles res criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la justice et le service rité intérieure (SSMSI). A l'issue de ce recensement, la DAV analyse les ase d'un questionnaire spécifique adressé à tous les services d'enquête.
Périodicité	
Annuelle	
Dernière année conce	rnée
2023	



Méthodologie

Données relatives à la maltraitance infantile intrafamiliale disponibles

Ces données permettent d'apporter des éléments chiffrés sur les affaires de morts violentes au sein du couple et le contexte dans lequel elles se sont produites, sur les mineurs présents au moment des faits et ceux devenus orphelins ou décédés dans ce contexte.

Définitions utilisées

Les « Morts violentes au sein du couple »

Les définitions utilisées se basent sur la nomenclature statistique permettant de classifier l'ensemble des crimes et délits porté à la connaissance de la police ou de la gendarmerie nationales, ou révélées par celles-ci (« état 4001 »). Sont retenus les faits enregistrés aux index 3 (homicides pour d'autres motifs), 5 (tentatives d'homicides pour d'autres motifs) et 6 (coups et blessures volontaires suivis de mort). Les assassinats, meurtres, empoisonnements et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner constituent les principales infractions relevées au sein de cette étude, dès lors qu'elles sont commises à l'encontre d'un partenaire de vie ou ancien partenaire de vie. Les tentatives d'assassinat, d'homicide et d'empoisonnement sont également comptabilisées.

Le terme « couple »

Il renvoie au partenaire de vie ou ancien partenaire de vie, mais aussi aux relations non-officielles (petitami, relation extra-conjugale, relation non stable, non suivie).

Victimes d'infanticide dans un contexte de conflit conjugal

Le nombre de victimes d'infanticide dans un contexte de conflit conjugal correspond au nombre d'enfants tués par son père ou sa mère dans le cadre d'un conflit de couple, que ce soit concomitamment à l'homicide de l'un des deux parents, ou séparément, mais sur fond de conflit conjugal.

Liens Internet

Publication concernée : Délégation aux victimes. (2024). Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2023.

Pour aller plus loin : ONPE. (2022, novembre-décembre). <u>L'enfant victime de violences conjugales : une progressive reconnaissance</u>, ONPE synthèses n° 10.